

# Bien travailler avec l'Architecte des Bâtiments de France

## Méthodes, posture et bonnes pratiques

Nadège BELLON

Architecte Urbaniste de l'Etat - Architecte des Bâtiments de France

Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Doubs



# Comprendre le rôle de l'ABF



- L'ABF n'est pas uniquement un organisme de contrôle
- Préserver la qualité et l'identité architecturale, patrimoniale et paysagère
- Connaître son rôle c'est aussi réduire les délais et éviter les refus
- Sécuriser les autorisations et améliorer les projets





# trois maîtres mots

Les missions des architectes des bâtiments de France

## Contrôler

- Mission régaliennne
- veiller à la préservation des espaces protégés
- instruction des projets aux abords d'un monument historique ou en site protégé

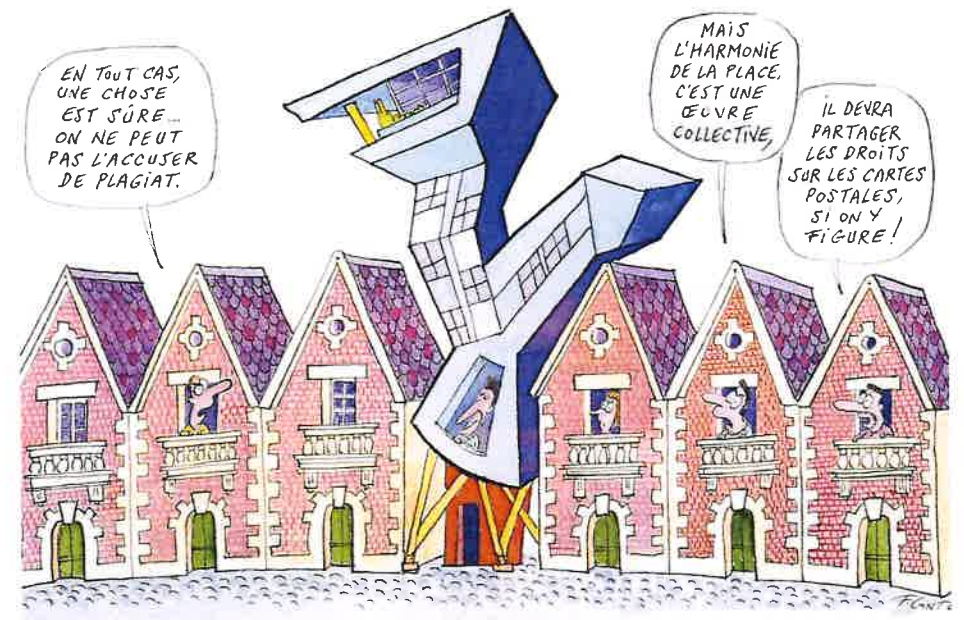
## Conseiller

- Sensibilisation
- promouvoir la qualité architecturale et paysagère
- l'intégration des enjeux liés au développement durable.
- contribuer à la qualité des projets d'aménagement

## Conserver

- suivi de l'état sanitaire des monuments historiques
- suivi d'interventions d'entretien ou réparations
- surveillance d'état sanitaire des monuments historiques
- contrôle des travaux sur monuments historiques

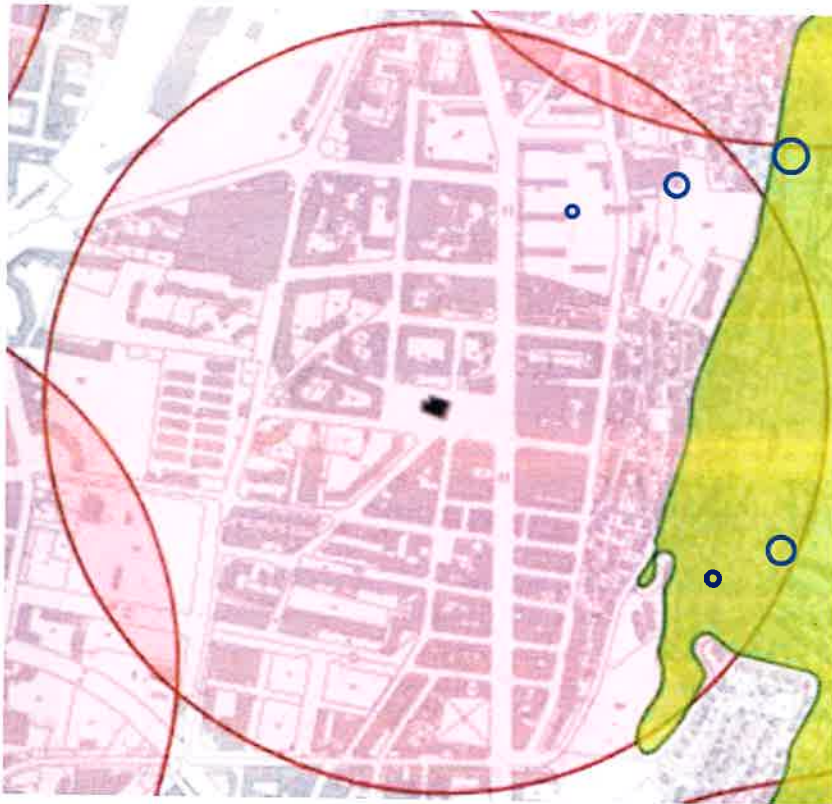
# Les zones d'intervention de l'ABF



©Le moniteur - F.GINTE - Panorama du droit d'auteur des architectes



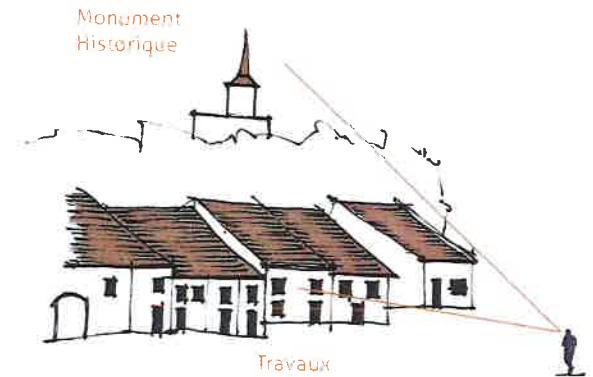
Il émet des avis dans les **abords des monuments historiques** (généralement dans un rayon de 500 mètres ou dans un PDA), où il veille à ce que les projets respectent le monument et son environnement.



Extrait atlas des patrimoines

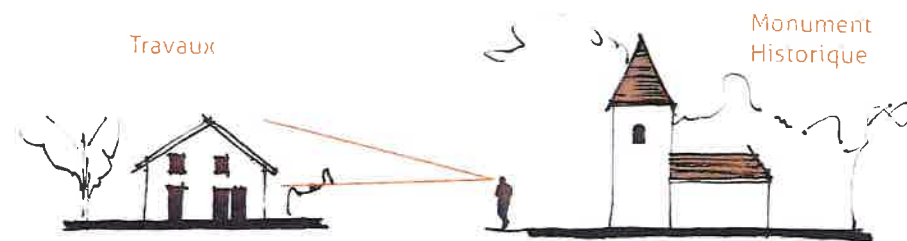
Co-visibilité?

Hors champ visuel ?



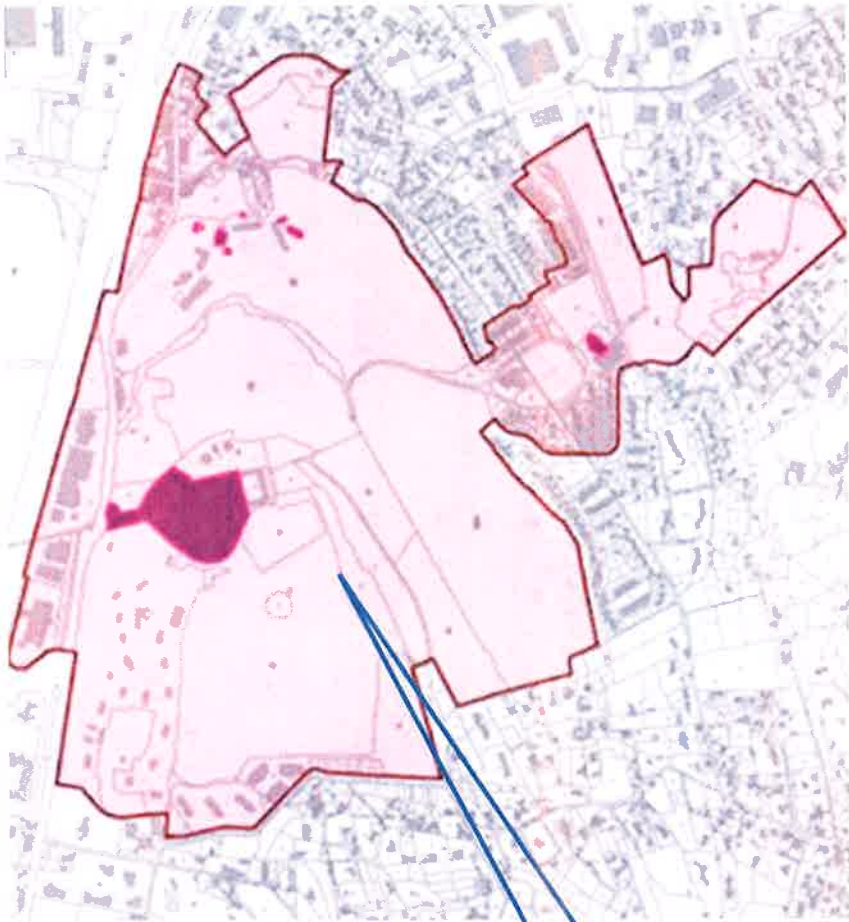
Situation 1 : Les travaux et le Monument Historique sont visibles ensemble d'un tiers point

© Illustrateur inconnu



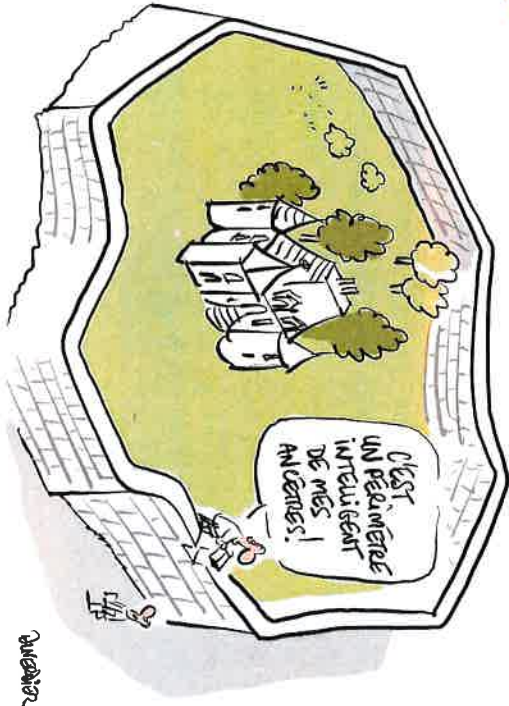
Situation 2 : Les travaux sont visibles depuis le Monument Historique

© Illustrateur inconnu



Extrait atlas des patrimoines

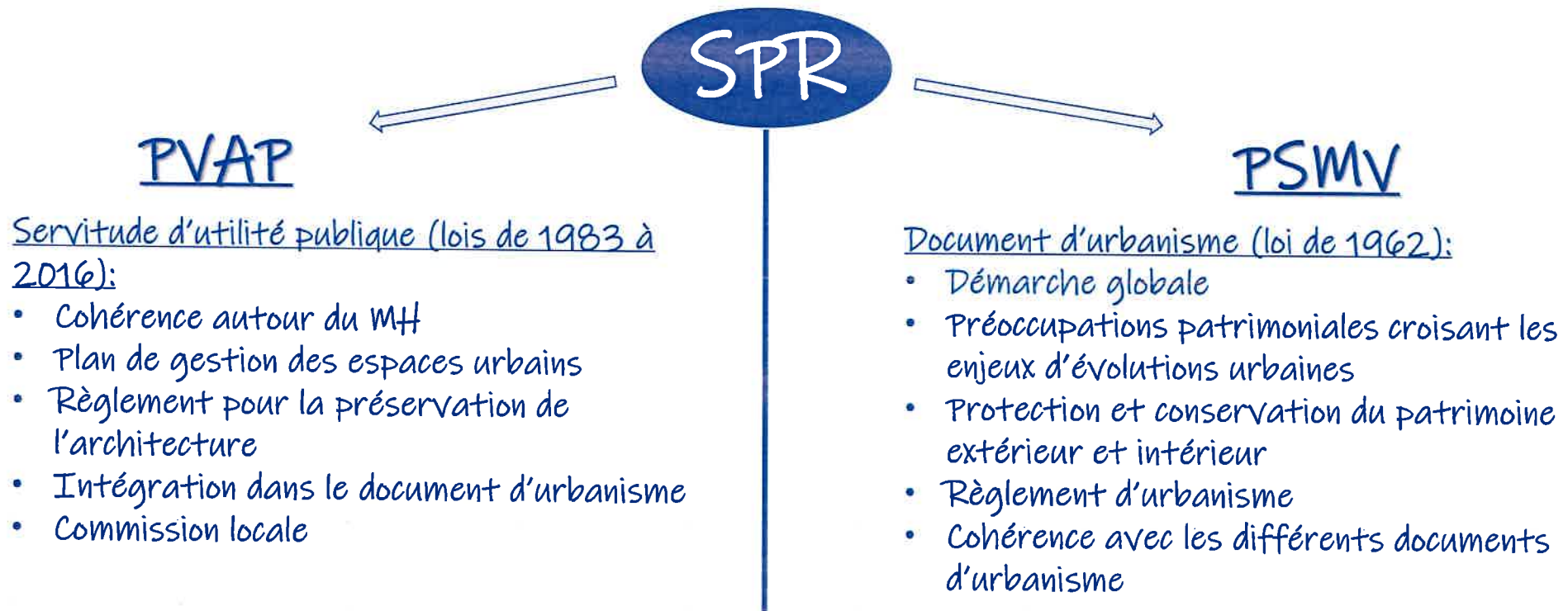
**Avis conforme**



©Patrimoine Environnement – caricature DUVERDIER

*Duverdier*

Il émet des avis dans les **sites patrimoniaux remarquables (SPR)**, qui correspondent souvent aux centres anciens des villes ou villages.

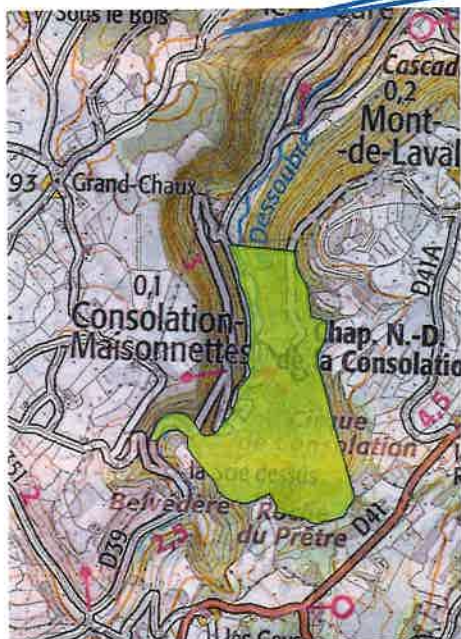


Il intervient aussi dans les **sites classés ou inscrits** pour leur intérêt paysager et veille, avec l'inspecteur des sites à leur préservation. Il donne également des avis au titre du code de l'environnement pour les **enseignes et les publicités** au sein des centres anciens.

PC/DPI/AP

Intérêt public

CDNPS



Extrait atlas des patrimoines



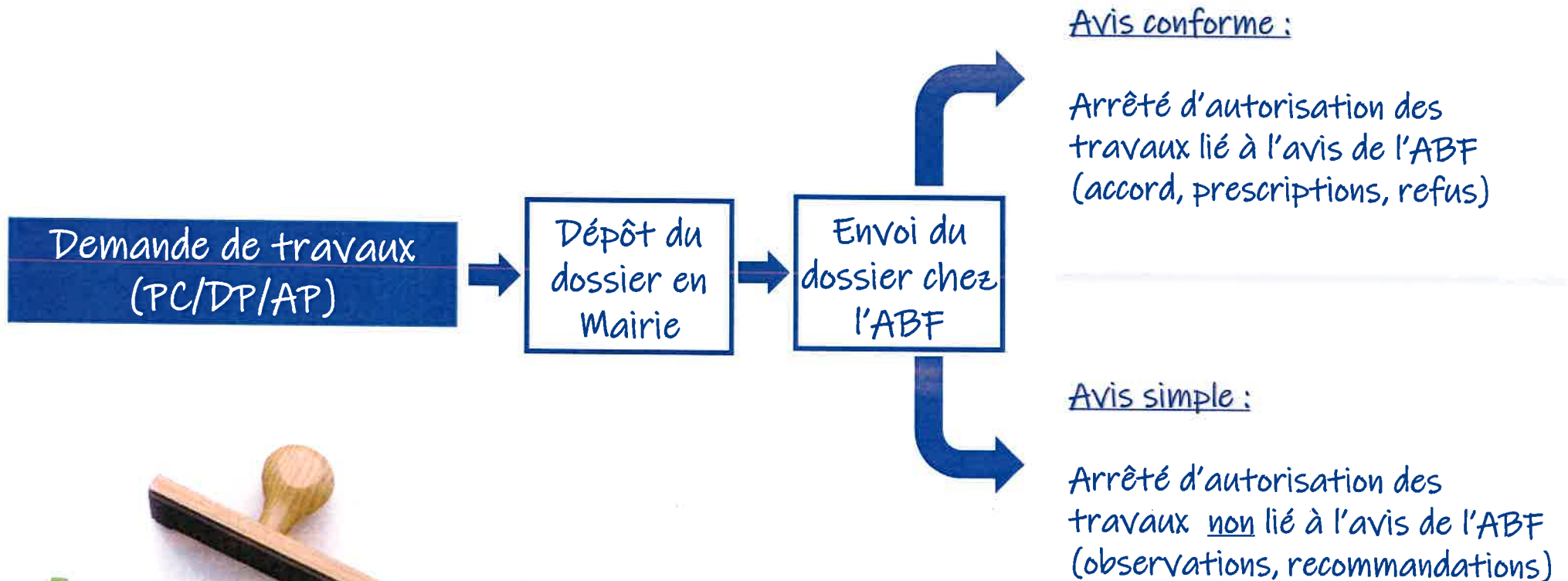
©WWW.Liberty Rider



Extrait atlas des patrimoines

Dans toutes ces zones, son rôle est de contrôler et d'accompagner les projets afin de préserver l'harmonie architecturale et l'identité des lieux.

# Des avis créateurs de droits



# Méthodes, postures et bonne pratiques



©Caricature KADEY



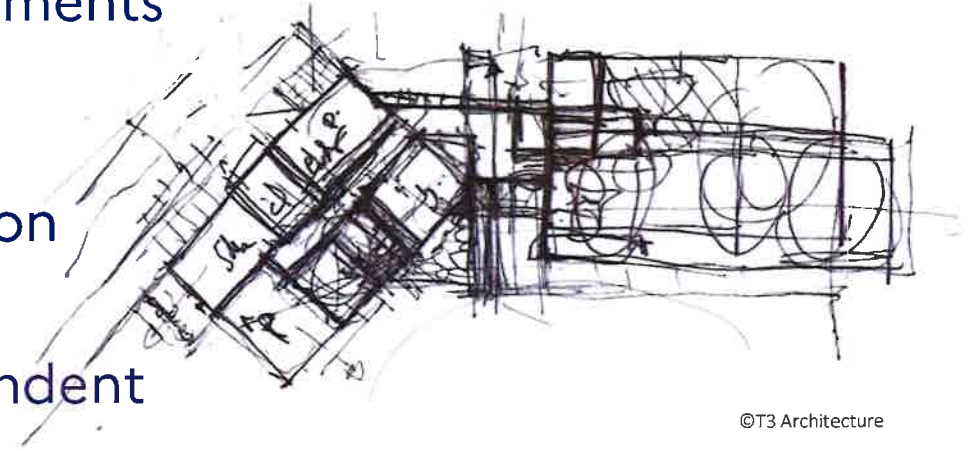
# Les erreurs fréquentes

- Consulter l'ABF trop tard
- Présenter un dossier incomplet
- Opposer patrimoine et modernité
- Argumenter uniquement par le coût
- Faire des travaux sans autorisation



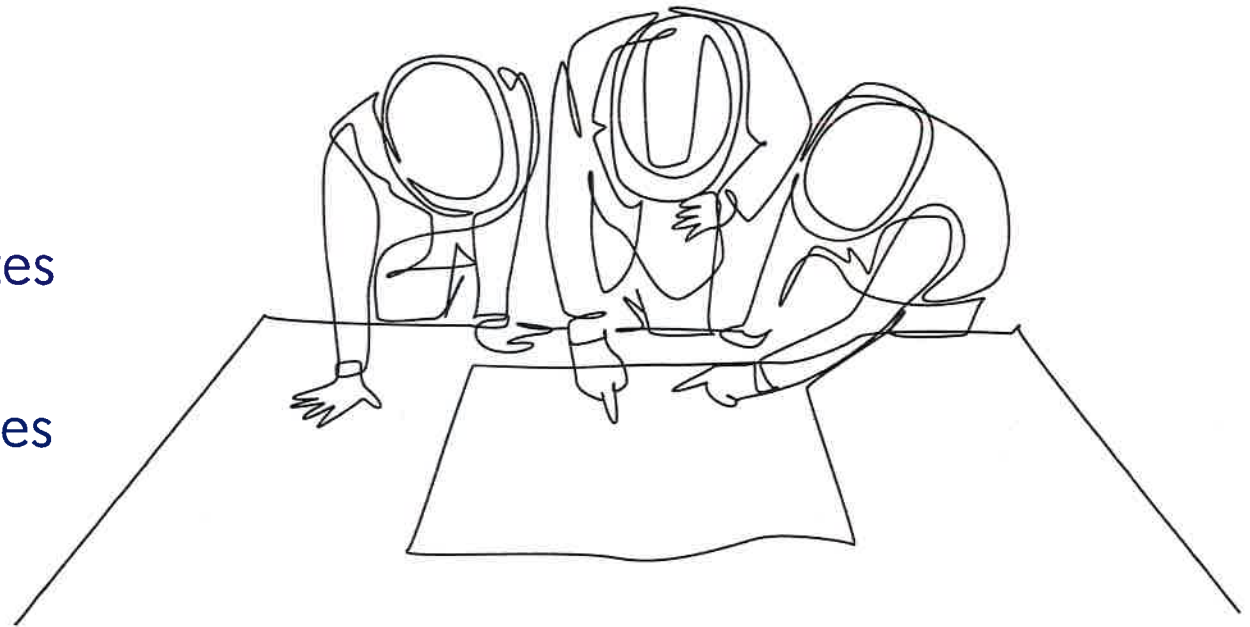
# Anticiper dès le démarrage du projet

- Identifier les contraintes patrimoniales
- Se renseigner sur les servitudes et règlements (SPR/PLU, etc.)
- Intégrer ces dernières dans la conception
- Préparer différentes variantes qui répondent aux servitudes



# Organiser une réunion de pré-projet

- Comprendre les attentes de l'ABF/du règlement de SPR
- Présenter plusieurs pistes
- Poser des questions ouvertes
- Identifier les points sensibles



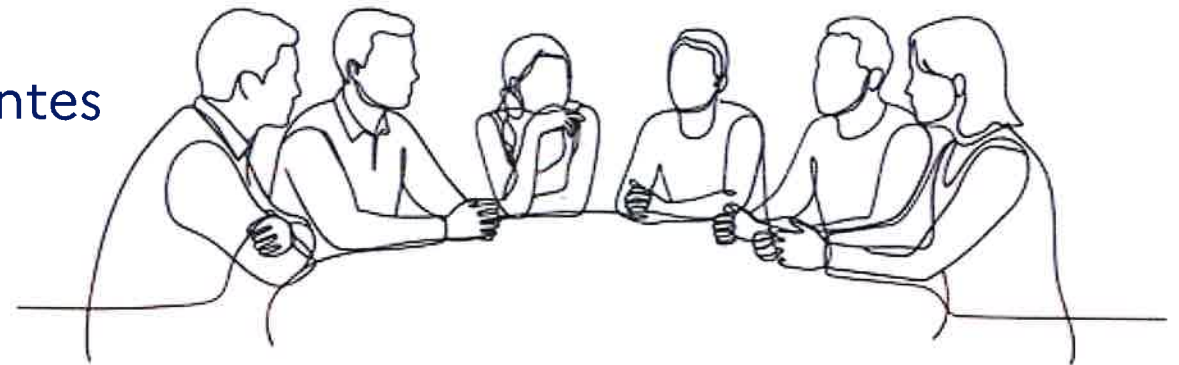
# Monter un dossier pour échanger

- Plans et coupes lisibles
- Photomontages et insertions paysagères
- Palette matériaux et couleurs
- Références architecturales/patrimoniales



# Les clefs d'un échange constructif

- Écoute et dialogue
- Transparence sur les contraintes
- Respect du rôle de chacun
- Les rapports de force ne mènent nulle part



# Les points phares à prendre en compte

- S'appuyer sur le contexte patrimonial, architectural, urbain et paysagé
- Justifier les choix architecturaux (volumes, desins des façades, matériaux, etc.)
- Valoriser la qualité, la pérennité et la réversibilité
- Expliquer la bonne intégration dans le contexte global du projet



# Les risques des travaux sans autorisation

## Pour la collectivité

- Contrôle de légalité si saisine de la Préfecture par un tiers
- Contentieux et mise en cause dans la procédure juridique (inaction d'infraction)
- Précédent suivi d'autres actions identiques contraire aux règles d'urbanisme/patrimoine/environnement
- Risque au titre de la sécurité ou de la salubrité publique
- Mise en cause de la responsabilité du premier magistrat de la commune

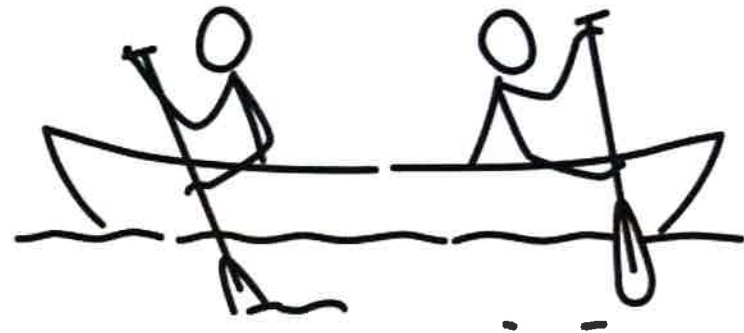
## Pour le demandeur

- Sanctions pénales, fiscales, administratives et civiles
- PV d'infraction / astreinte financière
- Recours d'un tiers
- Démolition / démontage
- Non conformité lors d'une vente
- Régularisation impossible



# Que faire en cas de désaccord avec l'ABF ?

- Comprendre les points bloquants
- Reformuler les attentes
- Proposer des variantes
- Formaliser les échanges
- Faire un recours



## En résumé

- Le patrimoine participe à l'identité d'un territoire et peut être source d'enrichissement d'un projet
- Une relation constructive facilite les autorisations
- La qualité du dialogue est essentielle
- Préparation et cohérence sont les clefs

*Si je n'arrive pas à avoir des communications avec l'ABF, dois-je déclarer forfait pour autant ?*



# Questions / Échanges

Merci de votre attention

Adresse générique du service :  
**[udap25@culture.gouv.fr](mailto:udap25@culture.gouv.fr)**

